



INFORMATIONS AUX GROUPES DE PELERINS

BIENVENUE A ST-URSANNE !

Vous trouvez dans ce document quelques informations utiles qui vous permettront de gérer au mieux votre venue en nos lieux.

Sommaire

ZONES DE PARCAGE	2
COLLEGIALE	2
POUR LES CELEBRANTS	3
POUR LES CHORALES	3
PARTICIPATION DES CHORALES RELIGIEUSES DU CLOS-DU-DOUBS	3
CHORALE A LA TRIBUNE	3
CHORALE AU CHOEUR	4
ORGANISTES TITULAIRES ET EXTERNES	4
POUR L'ORGANISTE EXTERNE	4
Information au titulaire et obtention de la clé de la tribune	4
Répétitions préalables – clé de la tribune	4
L'instrument	4
IMPORTANT POUR LA DIRECTRICE - LE DIRECTEUR ET L'ORGANISTE	5
REPETITIONS PREALABLES	5
ADRESSES UTILES	6

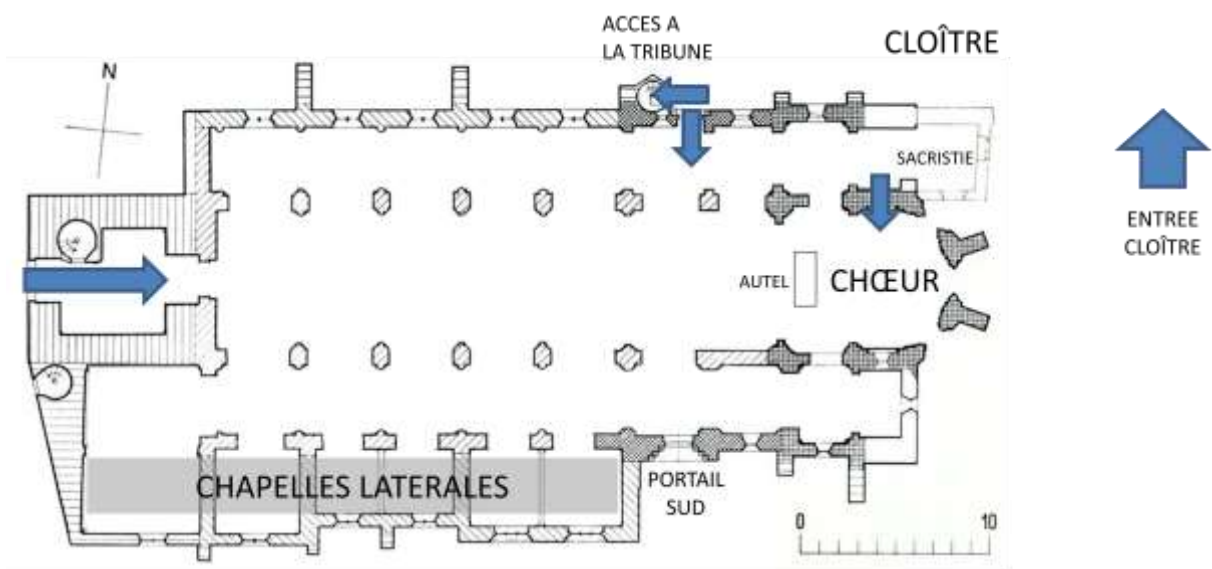
ZONES DE PARCAGE



Certaines zones de parcage sont en zone bleue ou payantes.

En fonction des importants travaux réalisés actuellement en vieille ville, il est possible que la traversée de la localité ne soit pas possible. Pour vous rendre dans les parcs situés à l'ouest de la ville, il faudra emprunter la route de contournement (itinéraire 'flèches jaunes').

COLLEGALE



« SOUS LES TILLEULS »

POUR LES CELEBRANTS

Pour tous les aspects en lien avec la liturgie, un responsable des célébrants prendra contact avec l'un des diacres de la collégiale (voir ADRESSES UTILES).

POUR LES CHORALES

PARTICIPATION DES CHORALES RELIGIEUSES DU CLOS-DU-DOUBS

Dans le cadre du 1400^e et de l'accueil d'unités ou secteurs, les choristes de la collégiale, selon leur disponibilité, peuvent participer aux célébrations animées par d'autres groupes, soit en tant que choristes, soit dans l'assemblée, selon entente préalable. En tous les cas, les programmes musicaux des célébrations seront établis par la directrice – le directeur de la chorale (ou des chorales regroupées) de l'unité ou du secteur qui se rend à St-Ursanne.

Si la participation des chœurs du Clos-du-Doubs est souhaitée, un contact sera établi avec le directeur de la Ste-Cécile de St-Ursanne (voir ADRESSES UTILES, page 6).

CHORALE A LA TRIBUNE

Il est possible de chanter à la tribune, mais celle-ci est relativement exigüe : un peu plus d'une vingtaine de choristes y trouvent place ; soit une dizaine chaque côté du grand orgue, le directeur étant placé derrière l'organiste. Pour une formation en chœur mixte, on aura donc deux voix de chaque côté du grand orgue.

Attention : l'orgue est au **diapason ancien** (415 Hz, soit un demi-ton au-dessous du la actuel).



Côté gauche



Côté droit

CHORALE AU CHOEUR



Pour des formations comportant plus de vingt choristes, il est préférable de se placer au chœur.

Trente chaises sont disponibles dans les stalles ; elles doivent être mise en place et rangées par les choristes.

Des sièges supplémentaires sont disponibles dans la première chapelle latérale.

Le chœur peut accueillir quarante choristes.

La communication avec l'organiste est assurée au moyen d'une caméra amovible placée dans les stalles, à droite (voir photo). La caméra, disponible à la sacristie, doit simplement être connectée au réseau 230 volts à la fiche de raccordement installée.

La caméra doit être rangée à la sacristie après utilisation.

Voir d'autres informations à propos de la caméra dans la partie « POUR L'ORGANISTE », page 4.

ORGANISTES TITULAIRES ET EXTERNES

Les organistes titulaires de la collégiale ont établi leur calendrier de présence pour TOUTES LES CEREMONIES qui s'y déroulent. Ils sont donc à disposition pour vos prestations.

Dans ce cas, il est nécessaire de leur faire parvenir, **au moins une semaine avant la célébration**, le programme, les partitions (avec les annotations – voir « IMPORTANT POUR LA DIRECTRICE – LE DIRECTEUR ET L'ORGANISTE », page 5).

Les titulaires souhaitent avoir la préférence pour les prestations organistiques à la collégiale de St-Ursanne. Il est toutefois possible, selon arrangement préalable, qu'un-e organiste externe intervienne (organiste habituel-le de la chorale, du secteur, de l'unité).

POUR L'ORGANISTE EXTERNE

Information au titulaire et obtention de la clé de la tribune

Si une-e organiste externe vient jouer dans le cadre d'un pèlerinage ou autre événement, il est impératif d'informer le titulaire – responsable de l'orgue de St-Ursanne, M. Gabriel Wolfer (voir ADRESSES UTILES, page 6).

Répétitions préalables – clé de la tribune

Si l'organiste externe souhaite accéder à la tribune pour répéter et en obtenir la clé, il en fera la demande au titulaire (voir ADRESSES UTILES, page 6).

L'instrument

L'orgue classique français, de Jacques Besançon, datant de 1776, comporte 26 jeux, 1526 tuyaux, est accordé au **diapason ancien** (415 HZ, soit un demi-ton au-dessous du la actuel à 440 Hz). Les claviers comptent 51 touches et le pédalier 13, comme à l'origine.

Composition :

Clavier 1: Positif de dos avec Bourdon 8', Prestant 4', Flûte 4', Nazard 2 2/3' (3'), Doublette 2', Tierce 1 3/5', Fourniture 3r 1', Basse de Cromorne 8', Dessus de Cromorne 8'.

Clavier 2: Grand-Orgue avec Montre 8', Bourdon 8', Prestant 4', Flûte 4', Bourdon 4', Nazard 2 2/3' (3'), Doublette 2', Tierce 1 3/5', Fourniture 3r 1 1/3', Cymbale 3r 2/3', Grand Cornet 5r 8', Basse de Trompette 8', Dessus de Trompette 8', Voix humaine 8'.

Pédalier: Flûte ouverte 16', Flûte 8', Prestant (Flûte) 4', Trompette 8', Clairon 4'.

Accouplement: I/II à tiroir. Pas de tirasses. Tremblant doux. Tremblant fort. Les 2 Tremblants sont actifs sur les 2 claviers.



La communication avec le chœur est assurée au moyen d'une caméra, l'écran amovible étant à disposition à la tribune (voir sur l'image de droite). Pour la mise en fonction, se reporter au mode d'emploi fixé sur le support.

Attention : le système souffre d'un temps de latence ; l'image de l'écran est en léger retard ! De ce fait, la caméra est essentiellement utilisée par le directeur pour marquer les moments d'exécution ; elle ne peut pas être employée pour une synchronisation fine entre l'orgue et le chœur...

IMPORTANT POUR LA DIRECTRICE - LE DIRECTEUR ET L'ORGANISTE

La communication entre le chœur et la tribune étant limitée à l'image, toutes les partitions du déroulement doivent être clairement définies, avec les tempi, les couplets chantés et, si nécessaire, des indications précises d'exécution (introduction, reprises, particularités, ...).

REPETITIONS PREALABLES

Une ou plusieurs répétitions préalables *in situ* peuvent être organisées dans la collégiale. Il faut en tous les cas en faire la demande au SECRETARIAT PAROISSIAL CLOS DU DOUBS, qui vérifiera la disponibilité du lieu et informera les personnes concernées, en particulier le sacristain.

ADRESSES UTILES

SECRETARIAT	<p>Jessica Comment Secrétariat paroissial Clos du Doubs Cure catholique Rue de la Tour 7 2882 St-Ursanne Tél.: 032 461 31 74 Courriel : closdudoubs@cath-ajoie.ch Horaire : ma 13h30-17h / me 8h-11h30 13h30-17h / je 14h-17h30</p>
DIACRES	<p>Patrick Godat 032 461 20 02 patrick.godat@jurapastoral.ch ou SECRETARIAT PAROISSIAL</p> <p>Philippe Charmillot 032 471 12 54 philippe.charmillot@jurapastoral.ch ou SECRETARIAT PAROISSIAL</p>
SACRISTAIN	<p>David Rodrigues 032 461 31 62 / 076 752 52</p>
ORGANISTES	<p>Gabriel Wolfer, titulaire et responsable 032 426 81 04 / 079 836 37 74 gabriel.wolfer@bluewin.ch</p> <p>Elise Rollin 0033 384 22 41 99/0033 670 07 26 44 eliserollin90@orange.fr</p>
CHORALE	<p>PRESIDENT Richard Bron 032 461 37 46 ritchi.bron@gmail.com</p> <p>DIRECTEUR Pierre Migy 032 461 36 13 pierre.migy@bluewin.ch</p>